



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2022/107

Objet : Ressources humaines : organigramme des services

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la volonté de faire évoluer l'organigramme des services de la CCLPA afin que le service EHPAD « la Grèze » soit indépendant de l'ensemble des autres services de la CCLPA. Sa gestion se fera donc en autonomie avec les agents présents au sein de l'EHPAD. Pour ce faire, un agent en charge des ressources humaines a été recruté et sera présent dans l'établissement.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 novembre 2022,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le nouvel organigramme des services de la CCLPA, comme joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (2 contre : M. Gardelle, M. Laroche - 6 abstentions : Mme Faddi, M. Criquet, M. Barbera, M. Curetti, M. Gayraud, M. Thomas) :

- approuve le nouvel organigramme des services de la CCLPA, comme joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Denis BARBERA